



## CONSIGNES DE SECURITE A L'USAGE DES RESPONSABLES DES CLUBS



« Saison 2016 / 2017 »



### ENVIRONNEMENT DU STADE

- ↪ Bon état de la main courante.
- ↪ Bon fonctionnement du couloir d'accès aux vestiaires, s'il en existe un.
- ↪ Piquets de touches en PVC, amovibles et surtout **articulés à la base**.
- ↪ Protections des poteaux d'en-but en bon état et bien fixées
- ↪ Emballages plastique ou en carton à la buvette et au club house.
- ↪ Le Président du club qui reçoit, nomme un Responsable de la sécurité habilité.
- ↪ Identification des **agents de la sécurité** par le port de **chasubles jaunes**. Ils sont sous la responsabilité du représentant sécurité désigné par le Président du club qui reçoit. Ils doivent faire respecter la main courante et à la fin de la rencontre, obligatoirement raccompagner les officiels de matchs (arbitres et RF) aux vestiaires, accompagnés des capitaines des deux équipes. Ces agents doivent être licenciés « Accès Terrain » pour être assurés et autorisés à passer à l'intérieur de la main courante.
- ↪ Les personnes qui sont sur le banc de touche doivent être habilitées et porter leurs brassards (comme pour les chasubles, les clubs en ont été dotés).

### PREMIERS SECOURS

- ↪ Accessibilité au terrain pour les véhicules de secours.
- ↪ Un **local «INFIRMERIE»** équipé.  
**Remarque :** les **médecins et professionnels de santé** qui accompagnent les clubs régulièrement, doivent se couvrir d'une **assurance spécifique**.  
→ *Contact au Comité : André COUP, Secrétaire Général.*
- ↪ Numéro de téléphone du **médecin de garde** et des pompiers.
- ↪ Un local Antidopage (équipé d'un lavabo, d'une table, deux chaises et d'un stock d'eau en bouteille de verre, capsulées de fer), pour les catégories professionnelles. Pour les autres catégories, il peut se faire dans le local arbitral.
- ↪ S'assurer de la présence d'un téléphone (portables acceptés).
- ↪ Contrôler l'existence d'une **civière** (ou brancard) accessible et disponible immédiatement, d'une **couverture** (de survie en priorité) et de **deux colliers rachidiens** (minerve en mousse).  
**Dans tous les cas, attendre la présence du médecin ou des pompiers pour utiliser ce matériel. Il est fortement conseillé de s'équiper d'un défibrillateur et de suivre une formation (gratuite sur ½ journée) pour l'utilisation de celui-ci (formation dispensée par Mr Patrick ANGOT : 06.64.50.02.24 ou [patangot@free.fr](mailto:patangot@free.fr))**  
Ou bien s'inscrire à une formation aux **Premiers Secours** - Sauveteurs Secouristes Français (**formation payante**). Contact : Mme Emmanuelle MICHEL : 07.81.68.92.34



## MENTALITE ET POPULATION

- ↪ **Faire respecter la main courante** : les spectateurs doivent être derrière. Ne pas laisser jouer des enfants au-delà de cette main courante, ni dans les en-but.
- ↪ Analyser le comportement des dirigeants et surtout du public sans vouloir être donneur de leçon.
- ↪ Interdire les objets dangereux (*surtout lors des phases finales - exemple : bâtons de banderoles en bois, etc..*). **Un pictogramme précisant les objets interdits**, sous forme de panneau plastifié est à la disposition de tous les clubs et doit être retiré à l'accueil du Comité. **Il doit être impérativement affiché sur les guichets**. L'affichage de ce panneau décharge le Président du club, et engage la responsabilité de celui qui ne le respecte pas.
- ↪ **Les mégaphones ou porte-voix, les fumigènes, les vuvuzelas et les emballages en verre ou en fer (canettes), l'alcool sont strictement interdits.**  
**Les casques de motos, les parapluies non rétractables, doivent être laissés à l'entrée.**  
**Les animaux « classés dangereux » sont interdits, les chiens de « bonne compagnie » sont tolérés mais tenus en laisse et à la main courante.**

## IMPERATIF

- ↪ **Nouvelles directives pour les dimensions de l'aire de jeux :**
  - ✓ **Longueur de 97 à 100 m (dérogation jusqu'à 93m)**
  - ✓ **Largeur de 68 à 70 m (dérogation jusqu'à 66 m)**
  - ✓ **Embuts de 7 à 22 m (dérogation jusqu'à 6 m)**
- ↪ Une distance de 3 m 50 minimum entre la ligne de touche et la main courante est obligatoire. Seuls le directeur de match et les arbitres peuvent être dans cette zone.
- ↪ Les bancs de touche et la table de marque doivent se trouver également à 3m 50 de la ligne de touche.
- ↪ Le carré réservé aux licenciés autorisés à être sur le banc de touche doit être, au plus près, à 1 m de la ligne de touche, et ne doit pas dépasser les 10 m.de long.
- ↪ L'en-but doit être de 10 à 22 m. de la ligne d'essai, et la main courante toujours à 3 m 50 minimum de la ligne d'en-but. Personne ne doit être dans cette zone, sauf les joueurs qui s'échauffent, les juges de touche, les soigneurs, les agents de sécurité et le directeur de match.
- ↪ Les joueurs remplaçants qui ne sont pas en train de s'échauffer, doivent obligatoirement être derrière la main courante, et au mieux dans la tribune.

**Un Responsable à la Sécurité est nommé dans chaque secteur  
du Comité de Côte d'Argent.**

**N'hésitez pas à demander les coordonnées  
du Responsable de votre secteur.**

**Victor LOURTIES**  
**Délégué Territorial à la Sécurité**  
**06.82.85.79.67**  
**[vlourties@orange.fr](mailto:vlourties@orange.fr)**